

PACTE MONDIAL



NOUS SOUTENONS
LE PACTE MONDIAL

Période couverte par la COP : *décembre 2017 → décembre 2018*

A - Déclaration de soutien continu par le Président Directeur Général**MICHAUD**

MATÉRIEL ÉLECTRIQUE

Z.I. LE BLANCHON - 490 rue Georges Convert - CS 90100
01160 PONT D'AIN (FRANCE)Tél. : 04.74.39.28.49
Fax : 04.74.39.28.50

V/Réf.

N/Réf. XP/JA

Objet **DECLARATION DE SOUTIEN CONTINU**
AU PACTE MONDIAL

Affaire suivie par :

Pont d'Ain, le 16 novembre 2018,

Monsieur le Secrétaire Général,

Par cette lettre, je suis heureux de vous confirmer que MICHAUD poursuit son soutien continu aux Pactes Mondiaux des Nations Unies concernant les droits de l'homme, les droits du travail, la protection de l'environnement et la lutte contre la corruption.

Nous vous renouvelons notre volonté de faire progresser ces principes dans notre zone d'influence et nous engageons à les intégrer dans la stratégie de notre compagnie, sa culture commerciale, et ses modes opératoires. Nous reconnaissons que notre active participation dans le partenariat mondial pour le développement est primordiale afin de faire avancer les objectifs des Nations Unies, en particulier les Objectifs du millénaire pour le développement.

Nous vous prions d'agréer, Monsieur le Secrétaire Général, l'expression de nos salutations distinguées.

Michaël JACQUOT,
PDG

B- Principes relatifs aux droits de l'homme

Principe 1: Les entreprises sont invitées à promouvoir et à respecter la protection du droit international relatif aux droits de l'homme.

Principe 2: Les entreprises sont invitées à veiller à ne pas se rendre complices de violations des droits de l'homme.

Evaluation, politique et objectifs

- Notre politique sociale et éthique intègre depuis 2010 :
 - Le respect des droits de l'homme
 - Le respect de la loyauté, l'intégrité et la transparence,
 - Le respect de la santé et de la sécurité du travail
- La part importante de nos marchés étant en France, les risques sont heureusement limités.

Mise en œuvre

La politique est intégrée dans le système de procédures de l'entreprise et est communiquée au personnel.

Mesure de résultats

A ce jour, nous avons **0 incident** ou violation des Droits de l'Homme répertorié.



NOUS SOUTENONS
LE PACTE MONDIAL

C- Principes relatifs au droit du travail

Principe 3: Les entreprises sont invitées à respecter la liberté d'association et à reconnaître le droit de négociation collective.

Principe 4: Les entreprises sont invitées à contribuer à l'élimination du travail forcé ou obligatoire.

Principe 5: Les entreprises sont invitées à contribuer à l'abolition effective du travail des enfants.

Principe 6: Les entreprises sont invitées à contribuer à l'élimination de toute discrimination en matière d'emploi et de profession.

Evaluation, politique et objectifs

- Notre politique sociale et éthique intègre :
 - Le respect de la loyauté, l'intégrité et la transparence,
 - Le respect du droit des salariés.

- Par exemple, cela inclut de faire aucune discrimination lors de l'embauche ou lors des relations professionnelles.

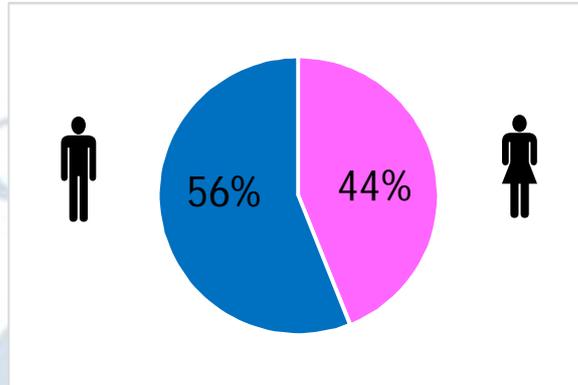
- Depuis 2011, MICHAUD propose un accord d'intéressement aux employés afin de les impliquer dans la vie économique de l'entreprise et leur faire bénéficier des progrès de l'entreprise.

Mise en œuvre

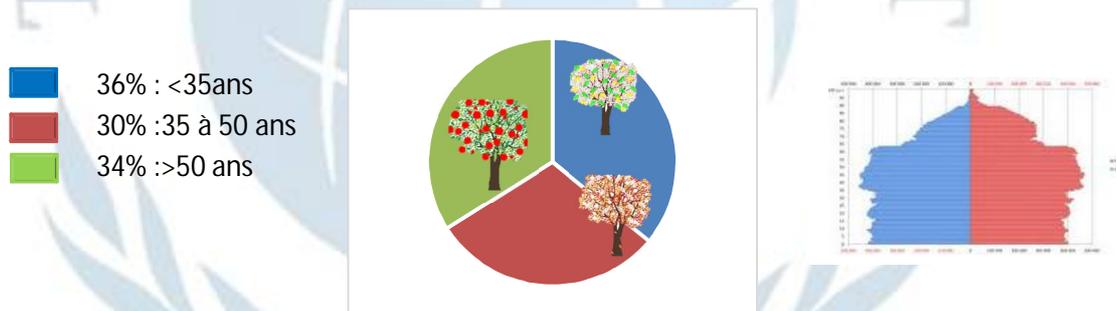
- Des indicateurs ont été créés sur la parité homme-femme et sur la pyramide des âges afin de surveiller tout risque de discrimination.
- Les documents internes et le règlement intérieur sont à jour et présentent ces valeurs.
- La formation du nouveau personnel est encadrée et mise en valeur. Cela permet d'intégrer plus facilement le nouveau personnel et de lui faire partager les valeurs de l'entreprise.

Mesure de résultats

- Parité homme-femme:



- Répartition générationnelle:

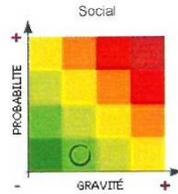


- Responsabilité sociétale:

- Nous avons été audité en 2018 par un organisme extérieur (ECOVADIS) sur la responsabilité sociétale. Le champ d'audit couvrait le social, les droits de l'homme, les achats responsables, l'éthique et l'environnement. A l'issue de cet audit, nous avons obtenu l'évaluation « médaille d'argent ».



- Pour rappel, nous avons été évalués en 2015 sur notre **performance RSE** conformément aux lignes directrices de l'ISO 26000 avec l'outil en ligne ACESIA d'AFNOR. Le résultat sur le volet social montre une probabilité d'incident social **faible** et sa potentielle gravité est **modérée** :



- Pour rappel, nous avons été audités par un organisme extérieur indépendant (INTERTEK) sur le développement durable et la responsabilité sociétale en 2010 et les résultats étaient :

- **Liberté syndicale et droit à la négociation :** **SATISFAISANT**



- **Lutte contre la discrimination :** **SATISFAISANT**



- **Pratiques disciplinaires :** **SATISFAISANT**



- **Temps de travail :** **SATISFAISANT**



NOUS SOUTENONS
LE PACTE MONDIAL

D- Principes relatifs à l'environnement

Principe 7: Les entreprises sont invitées à appliquer l'approche de précaution aux problèmes touchant à l'environnement.

Principe 8: Les entreprises sont invitées à prendre des initiatives tendant à promouvoir une plus grande responsabilité en matière d'environnement.

Principe 9: Les entreprises sont invitées à favoriser la mise au point et la diffusion de technologies respectueuses de l'environnement.

Evaluation, politique et objectifs

Notre politique qualité et environnement intègre :

- le respect de l'environnement,
- la surveillance et la réduction de nos impacts environnementaux.

Mise en œuvre

Les outils connus de la certification ISO 14 001 sont déployés dans l'entreprise.

Des règles de bonnes pratiques ont été déployées concernant les facteurs environnementaux représentatifs.

Mesure de résultats

Analyse réglementaire : **Taux de conformité > 95%**



Consommation raisonnée des ressources : **< 150 Wh/ produit fabriqué**



Rejets limités: **déchets (DIB+DIS) < 15 g/ produit fabriqué**
CO₂ (livraison + trajets commerciaux) < 40 g/ produit fabriqué



Nous sommes **certifiés ISO 14 001 (v.2015)**, ce qui est une preuve de notre engagement fort dans la démarche environnementale. Notre certification a été reconduite.



E- Principes relatifs à la lutte contre la corruption

Principe 10: Les entreprises sont invitées à agir contre la corruption sous toutes ses formes, y compris l'extorsion de fonds et les pots-de-vin.

Evaluation, politique et objectifs

Notre politique sociale et éthique intègre l'engagement de lutte contre la corruption sous toutes ses formes, y compris l'extorsion de fonds et les pots-de-vin.

Mise en œuvre

La politique est intégrée dans le système documentaire de l'entreprise et communiquée au personnel.

Mesure de résultats

- Nous avons été audités par un organisme indépendant (INTERTEK) sur le développement durable et la responsabilité sociétale l'an dernier et les résultats étaient :
 - **Lutte contre la corruption**, l'extorsion et la fraude : **SATISFAISANT**
- La part de notre chiffre d'affaires réalisé dans les pays particulièrement exposés au risque de corruption (Liste Transparency International ; indice < 60) était cette année : **0% du CA**



NOUS SOUTENONS
LE PACTE MONDIAL